

Chères Assurées, Chers Assurés,

L'année 2018 a été la moins bonne de ces dernières années pour les caisses de prévoyance suisses. FPMA n'a pas dérogé à la règle avec une performance de -4.79%. Il faut néanmoins souligner que plus de la moitié de cette sous-performance soit -2.68% provient du seul mois de décembre. La correction à la hausse du début de l'année 2019 a permis d'annuler cette sous-performance.

Au final, le taux de couverture - le pourcentage des engagements de la Fondation couvert par ses avoirs - passe en dessous de la barre des 100% à 95.3%.

Le Comité de placement reste à l'affût des opportunités à saisir sur le marché de l'immobilier direct. La Fondation a acquis en décembre 2018 un immeuble au cœur du village de St-Pierre-de-Clages en Valais. Ces achats immobiliers permettent de lisser les gains/pertes en capitaux en assurant un revenu régulier non dépendant de l'évolution de la bourse.

La Fondation de prévoyance a également augmenté ses réserves en vue d'abaisser le taux technique afin de garantir la pérennité des rentes dans un marché financier fluctuant. Au vue de ces résultats, le comité du fond a décidé de ne pas attribuer d'intérêt sur les comptes des assurés hormis la part légale. Le Conseil a travaillé sur la mise à jour des articles 10, 13 et 14 du règlement de prévoyance, respectivement rente d'enfant de retraité, rente de conjoint ou partenaire enregistré survivant et rente de conjoint de l'autre sexe ou de même sexe. Un avenant est entré en vigueur au 1er janvier 2019. La principale modification concerne la rente d'enfant de retraité, qui sera calculée sur la base du minimum LPP, s'alignant ainsi sur l'usage des autres caisses.

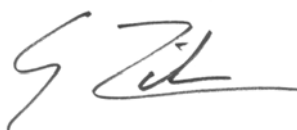
Le nouveau site de la Fondation été mis en ligne début octobre <https://musiquesarts.ch>. Il contient, entre autres, les règlements et statuts de la Fondation, les courriers d'information envoyés aux assurés, les comptes révisés, divers formulaires, des informations pratiques, etc. Il sera alimenté au fur et à mesure des actualités, des questions et des besoins des utilisateurs.

Pour toutes questions relatives à votre certificat de prévoyance ou à votre dossier, vous pouvez vous adresser à Mme Joëlle Hadorn - joelle.hadorn@kessler.ch ou par téléphone au 021 321 66 33.

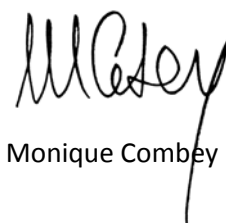
Nous restons bien entendu à votre entière disposition pour toute question et vous envoyons, Chères Assurées, Chers Assurés, nos salutations les plus cordiales.

Fait à Genève, juin 2019.

Pour le Conseil de Fondation de la Fondation de prévoyance Musiques-Arts



Gérard Zihlmann



Monique Combey